COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Une nouvelle classe de maternelle 4 ans, à temps plein, offerte à l'école Marc-André-Fortier pour les enfants de la ville de Châteauguay

La Prairie, le 4 juin 2019 – Un groupe de maternelle 4 ans, à temps plein, pouvant regrouper jusqu'à 17 élèves sera instauré à l'école Marc-André-Fortier à partir de l'année scolaire 2019-2020. Des places sont disponibles actuellement et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) offre la possibilité aux enfants âgés de 4 ans au 30 septembre 2019 et dont le code postal est admissible sur le territoire de la ville de Châteauguay, de s'inscrire dans cette classe. Vous pouvez consulter cette liste de codes postaux sur le site Web de la CSDGS à l'adresse suivante : www.csdgs.qc.ca/codespostaux

Les places disponibles sont offertes dans le respect de la *Règle sur les critères d'inscription des élèves des écoles de la CSDGS* que vous pouvez consulter sur le site Web de la CSDGS à www.csdgs.qc.ca/politiques-et-reglements. En fonction de cette *Règle*, veuillez noter que le transport scolaire ne peut être offert pour ces places qui seront alors attribuées en choix-école.

La fréquentation de la maternelle 4 ans, à temps plein, se fait sur une base volontaire. Ainsi, les parents qui souhaitent inscrire leur enfant sont invités à se présenter au secrétariat de l'école Marc-André-Fortier du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 ou de 13 h 30 à 15 h, afin de remplir un formulaire d'admission et d'inscription.

Notez que les enfants qui n'ont pas fréquenté un service éducatif régi par l'État durant l'année scolaire 2018-2019 seront priorisés. Par la suite, dans le respect de ce critère, une analyse des besoins de chacun des enfants dont l'inscription aura été complétée d'ici le 12 juin 2019 sera effectuée par la CSDGS et servira à déterminer la priorité d'inscription. Pour prendre connaissance de l'ensemble des critères d'inscription pour l'année scolaire 2019-2020, visitez le www.csdgs.qc.ca/admission.

Pour que votre enfant soit admis, vous devez fournir les documents suivants :

Pour les enfants nés au Canada : L'ORIGINAL du certificat de naissance, grand format. **Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada :** L'ORIGINAL du certificat de naissance, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'ORIGINAL du ou des documents d'immigration.	**Ainsi que ces deux documents :** • Une preuve de résidence, par exemple : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire (incluant l'adresse de résidence sans étiquette de changement d'adresse). • La carte d'assurance-maladie de l'enfant.

Si vous avez des questions ou pour en savoir plus, communiquez avec le secrétariat de l'école Marc-André-Fortier au 514 380-8899, poste 4371.

— 30 —

Source : Hélène Dumais
Régisseuse, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | dumais.helene@csdgs.qc.ca